

CSE central Carrefour Hypers

Les élus CFDT alertent la direction sur la dégradation des conditions de travail suite à la RCC et sur la **discrimination**.



des montants de seulement **10 € d'intéressement** pour Le Merlan (!!!), **110 €** pour Nice Lingostiere , **120 €** pour Grand Littoral etc.

Les salariés de ces magasins ont fait beaucoup d'efforts depuis des années et il est évident que les critères de l'intéressement

ne fonctionnent plus en période de fortes restructurations, dans des magasins Rebond, Next et Essentiel. Car en effet, le parcours clients est détérioré et le chiffre d'affaires en baisse à cause de la transformation mise en œuvre par Carrefour.

La CFDT demande donc un supplément d'intéressement ou une prime exceptionnelle pour tous les magasins en forte baisse.

Nous constatons également des agissements menés contre la CFDT par des directeurs de magasins qui pratiquent le favoritisme et la discrimination syndicale (Claira , Douai , Liévin , Rambouillet , Villeurbanne , Stains, Nice TNL etc ...). Il y en a encore malheureusement d'autres. **La CFDT Carrefour Hypermarchés tire la sonnette d'alarme... vous devez agir et vite.**



La CFDT a alerté la Direction des Relations Sociales en CSE-Central aujourd'hui, afin de dénoncer les tensions dans plusieurs magasins.

Les conditions de travail se sont en effet dégradées suite à la baisse des effectifs liée à la Rupture Conventionnelle Collective (et au CFC).

La direction doit agir vite avant de voir se développer des conflits majeurs dans des magasins en souffrance.

C'est le cas de l'hypermarché de Marseille Grand Littoral : 40 départs en CFC RCC (dont 11 assistantes de caisse) et sur décembre moins 17 % de frais de salaire... on pourrait aussi citer Auchy Les Mines, Thionville etc.

Carrefour doit également prendre des mesures en ce qui concerne les magasins **Rebond, Next et Essentiel**, mais aussi pour l'ensemble des établissements qui ont été impactés par des travaux sur la surface de vente (ou dans les galeries et les voiries devant les établissements).

Il est inacceptable d'avoir

FLASH-INFO CFDT